

Conseil : vote des budgets

Crozon — Jeudi, le conseil municipal était principalement consacré aux votes des budgets 2018, des taux 2019 et des budgets supplémentaires.

Subventions

Les taux 2018 ont été votés à l'unanimité. Cependant l'opposition ne cautionne pas les subventions qui n'ont pas été versées à l'USCM et au club de gymnastique. Daniel Moysan, le maire, s'explique : « **L'USCM n'avait pas signé sa demande de subventions et pour Crozon-Morgat gym, c'était un mariage forcé avec Camaret qui ne voulait pas mettre d'argent!** »

Les taxes

Pour la 2^e année, les taux de la taxe foncière et d'habitation sont constants. Ceux de la taxe d'habitation restent à 14,74 %, la taxe foncière sur les propriétés bâties à 16,42 % et sur les

propriétés non-bâties à 50,40 %.

Budget supplémentaire du port

Le budget supplémentaire du port a fait réagir l'opposition, Jean-Marie Béroldy, tête de liste, estime que la nouvelle capitainerie n'est pas prioritaire : « **les raisons évoquées, les économies d'énergie et l'accessibilité, ne sont pas pertinentes. Il y a d'autres travaux plus urgents tels que restaurer la digue.** » Sept voix contre de l'opposition. De plus Jean-Marie Béroldy trouve que « **L'emprunt d'un million aurait pu attendre. La charge de remboursement augmente.** » Daniel Moysan justifie cet emprunt : « **Nous avons plusieurs projets. Les collectivités**

sont taxées, les recettes diminuent. Nous avons fait la promesse de ne pas augmenter les impôts. Qui ne fait rien n'a rien ! »

Assainissement

Les budgets complémentaires 2019 comptabilité principale et assainissement collectif ont été votés à l'unanimité. Sur ce dernier point, l'opposition a réagi sur le manquement du fermier : « **Plusieurs travaux n'ont pas été faits, est-ce que nous serons remboursés ?** » Stéphane Corner, adjoint chargé de l'assainissement, le certifie.

Jean Bouëdec, de l'opposition, demande s'il y a un impact économique pour les constructions. Daniel

Moysan confirme : « **15 à 20 habitations ont été refusées car il n'y avait pas de branchement. On nous demande de régler en deux mandats, 40 ans d'assainissement. Nous avons raccordé 700 habitations pour un coût de 125 000 €.** »

Hôtel sainte-Marine

L'opposition regrette la fermeture de l'hôtel Sainte-Marine : « **Le budget était équilibré, c'est du tourisme social. Ils n'ont pas pu démarcher, il faut le faire un an à l'avance ! C'est un gâchis. C'est 25 emplois !** » Daniel Moysan explique que la municipalité n'avait pas la capacité de le financer : « **Ils avaient l'autorisation d'exploiter jusqu'à fin 2019.** »

Le télégramme

Samedi 13 avril 2019

Conseil. Séance courte mais échanges vifs

Réuni jeudi soir, le conseil municipal de Crozon a connu une séance courte et parfois intense, avec, au programme, l'approbation des comptes de gestion et administratifs 2018 et le vote des taux 2019 qui, cette année encore, n'augmenteront pas.

Les comptes de gestion et administratifs 2018, dressés par le trésorier municipal, ont été approuvés en tout point par les élus municipaux. Seule remarque de Jean-Marie Béroldy, élu d'opposition, qui a regretté « la charge de l'emprunt, qui risque de pénaliser le

prochain mandat. » Les résultats de fonctionnement 2018 ont été affectés en investissements pour le budget de la comptabilité principale, les ports, l'assainissement collectif et ont été reportés en fonctionnement pour le Spanc et l'hôtel Sainte-Marine.

Toujours l'Hôtel Sainte-Marine

L'établissement de tourisme social, qui a fermé ses portes à la fin de la saison dernière a été, une fois encore, l'objet de vifs échanges entre l'opposition et les élus de la majorité. Jean-Marie Béroldy a réaffirmé regretter cette fermeture. « C'est un gros gâchis. L'association gestionnaire n'a pas pu faire son démarchage commercial à cause de la mise en vente de l'hôtel ; achat que vous avez refusé. Le résultat, c'est que 25 salariés sont aujourd'hui sur le carreau ». Des arguments réfutés par Daniel Moysan : « L'association vou-

lait se porter acquéreur et est aujourd'hui en liquidation judiciaire. Je n'en sais pas plus et je ne pense pas que vous soyez habilité à parler pour elle. » Des échanges quelque peu tendus donc, qui ont repris autour de la question du budget supplémentaire alloué aux ports. « Nous votons contre », a lancé Jean-Marie Béroldy. « Nous ne sommes pas d'accord avec les travaux de construction d'une nouvelle capitainerie. Ce n'est absolument pas un investissement prioritaire ». Malgré cette opposition, le budget supplémentaire a été adopté à la majorité pour un montant de 844 000 € en investissement et 836 000 € en fonctionnement.

Les autres budgets supplémentaires - comptabilité principale et assainissement collectif - ont, eux, été approuvés à l'unanimité.

(À suivre)

Prochain 13 avril 2019

Conseil (suite). Les taxes locales stables

Lors du conseil municipal de Crozon de jeudi soir (notre édition d'hier samedi), il a également été question des taxes locales, qui restent stables cette année encore.

« Pour la dixième année consécutive, nous n'augmenterons pas le taux des trois taxes communales », s'est félicité Daniel Moysan, tenant en cela « une promesse électorale de 2014 ». Les taux sont donc les suivants : 14,74 % pour la taxe d'habitation, 16,42 % pour la taxe foncière sur les

propriétés bâties et 50,40 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Perré du Fret. Une demande de subvention auprès du Département, pour 20 %, et de la Région, pour 30 %, a été votée pour les travaux de rénovation du perré du port du Fret. « Il va falloir procéder au rejointement intégral de la levée de pierre », a expliqué l'adjoint chargé de la question, Gérard Loreau. « Et reprendre notamment l'escalier d'accès à la grève ». Coût total de l'opé-

ration : 90 000 € HT. Les travaux devraient débuter en septembre.

Syndicat d'énergie et d'équipement du Finistère. Trois conventions avec le Sdef ont également été votées. Elles concernent des travaux de rénovation d'éclairage public à Saint-Herlot, d'effacement du réseau télécom et renouvellement de fils nus à Saint-Guénolé et d'effacement de réseaux télécoms, à Kerbéneon.

Montant total de la participation communale : 49 513 €.